### LA CIAP, ACTRICE DE L'INSTALLATION SUR LES TERRITOIRES

- 95 % de sorties positives (création-reprise d'entreprise, retour à l'emploi, à la formation...)
- 63 % d'installations 2 ans après la sortie
- 71 % d'installations aidées (DJA)



#### **Contacter la CIAP**

#### SCIC CIAP Pays de la Loire 02 40 20 83 93

31 boulevard Albert Einstein - 44300 Nantes contact@ciap-pdl.fr - https://ciap-pdl.fr

### CIAP Maine et Loire 06 04 19 05 35 70 route de Nantes

49610 Mûrs-Erigné

# CIAP Sarthe 06 95 05 08 08

16 avenue Georges Auric 72000 Le Mans

## CIAP Loire Atlantique 06 40 79 73 79

31 boulevard Albert Einstein - 44300 Nantes

## **CIAP Mayenne** 07 81 55 55 40

6 rue Pierre Lemonnier 53960 Bonchamps-Lès-Laval

## **CIAP Vendée** 07 68 93 01 73

La Vergne Babouin 85000 La Roche-sur-Yon

## **Ses partenaires financiers**





























## Un outil

d'accompagnement innovant, inscrit dans les territoires, pour des porteurs de projet en création et en reprise d'activité agricole, notamment Non Issus du Milieu Agricole (NIMA) et Hors Cadres Familiaux (HCF)

## LES OBJECTIFS DE LA COOPÉRATIVE

- Rendre accessible l'installation agricole à des porteurs de projet qui en sont éloignés
- ///
- en les formant, en leur permettant de se tester et d'ajuster leur projet, en leur facilitant l'accès au foncier et à tous les moyens de production (financement, commercialisation...).
- Contribuer à la réussite de projets agricoles ancrés dans les territoires



- en professionnalisant l'amont de la démarche d'installation, en mobilisant les réseaux de paysans, les citoyens et les collectivités locales autour des porteurs de projet.
- Œuvrer au renouvellement des actifs



en accompagnant les formes innovantes de transmission de fermes (transmission progressive, partielle...).

• Faire vivre l'agriculture paysanne



avec des paysans nombreux qui participent à la vie du territoire, produisent des produits de qualité et préservent l'environnement.

## LA CIAP, SON HISTOIRE

Créée à la croisée des réseaux de l'agriculture paysanne et de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en 2012, la CIAP des Pays de la Loire s'est construite pour répondre aux problématiques de création et reprise d'activité agricole notamment en cherchant à adapter à l'agriculture le principe des Coopératives d'Activité et d'Emploi.



**2010** : démarrage d'un **projet collectif** initié par des paysans, des citoyens, des organismes agricoles et des acteurs de l'ESS.

2012 : création de la « Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne » en Loire Atlantique sous la forme provisoire d'une association avant sa transformation en SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) en 2013.



**2014 : essaimage** en Pays de la Loire et création d'associations CIAP dans les départements.

2018: évolution vers un conseil coopératif régional.

### Les porteurs de projet accompagnés par la CIAP



#### Ses associés

Des organismes de développement et de formation agricole : CAP 44, ADEAR de Vendée, ADEARM, Vivre au Pays, ARDEAR, Afocg Atlantique Maine et Loire Vendée, AFOCGA, Afoc 53, Gabbanjou, CIVAM AD 49, CIVAM du 44, SCIC Nord Nantes, TERROIRS 44, Union des CUMA des Pays de la Loire, LPO Sarthe, Accueil Paysan Vendée, Accueil Paysan Pays de la Loire...

Des acteurs de l'ESS: Les Ecossolies, L'Ouvre-Boite 44-85, Terre de liens Pays de la Loire, CABA Biocoop, Mayenne Bio Soleil Biocoop Laval, CIGALES PDL, Cigales Angevine, AMAP les resses de la semaine, LPO 44, LPO Anjou, Collectif Court Circuit...

Des collectivités et établissements publics : Lycée Jules Rieffel, Commune d'Ombrée d'Anjou, Mairie de Bouguenais, CCFG

Des Citoyens engagés: paysans, membres de CIGALES, AMAPiens...

Des salariés de la CIAP

+ de 170 associés constituent le capital de l'entreprise

## Ses réseaux

La CIAP s'inscrit dans les réseaux nationaux de la FADEAR (fédération des ADEAR), de RENETA Réseau National des Espaces Test Agricoles), de la Fédération des CAE et de la CGSCOP.

## LA CIAP, TROIS « DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT »

### 1 - Les espaces-test permanents

Mise à disposition d'un outil de production et d'un encadrement technique pour **expérimenter en collectif** sa capacité à produire, à organiser et à vendre en grandeur réelle, sans risque économique.



Le porteur de projet est « stagiaire de la formation professionnelle ». Suivant sa situation, il peut bénéficier d'une indemnisation versée par le Conseil Régional ou Pôle Emploi.

## 2 - La Formation Paysan Créatif

Une formation d'une durée **d'un an** : 200 h de **formation** et d'**accompagnement** à la mobilisation des moyens de production (foncier, financement, investissements, circuits de commercialisation...) et 1620 h de **stage** chez des paysans référents et sur le site de la future installation.

### 3 - Le portage d'activité

La CIAP assure:

- l'hébergement juridique, comptable, administratif et commercial de l'activité économique (production agricole, transformation et commercialisation).
- le financement d'investissements et de charges liés au démarrage d'activité.





Le porteur de projet est en « Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise » (CAPE) avec la CIAP. Il perçoit l'intégralité de son bénéfice sous forme de rétribution. Il peut continuer à percevoir ses droits Pôle Emploi.

EMERGENCE  Clarification des objectifs	FORMATION  Montée en compétences	CONSTRUCTION DU PROJET ET PROFESSIONNALISATION Chiffrage du projet	CONCRÉTISATION  Démarches administratives  Accès aux moyens de production
Formation de l'idée au projet  Café installation  Stage de découverte	Formations agricoles dont le BPREA  Salariat agricole	1 Espace-test   se tester techniquement     Formation Paysan Créatif     se professionnaliser     s'intégrer dans le territoire     Formations     techniques	3 Portage d'activité s'installer progressivement
Point Accueil Installation (PAI)	Plan de professionnalisation (PPP)	Plan d'Entreprise (PE)	Demande de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA)

### Pour chacune de ces formes d'accompagnement, le porteur de projet est entouré :

- d'une équipe de professionnels de la CIAP qui facilite le parcours à l'installation du porteur de projet par un suivi individualisé et des journées de formation collectives. Elle est l'interlocutrice privilégiée qui prend en compte la dimension humaine et économique du projet.
- de paysans référents qui connaissent le métier, le territoire, les partenaires de terrain, les aléas de la création-reprise d'activité et du fonctionnement d'une installation en agriculture paysanne. Ils sont les interlocuteurs professionnels insérés dans le milieu et le territoire.
- d'un groupe d'appui local qui réunit des paysans locaux, des élus, des citoyens engagés et constitue un pôle ressource qui conseille et soutient le porteur de projet.

SUIVI POST-INSTALLATION